collégiens



3 services
proposés par le Département

Le chéquier jeune isère

Le transport scolaire

L'aide à la restauration scolaire

TRANSPORT SCOLAIRE : RETOUR DE LA GRATUITÉ EN SEPTEMBRE 2015,
voir conditions pages 8 - 9



3 services proposés par le Département

Madame, Monsieur,

Avec cette nouvelle édition du Pack Rentrée pour l'année scolaire 2015-2016, j'ai le plaisir de vous confirmer le retour à la gratuité du Transport scolaire en Isère.

Cette décision du nouvel Exécutif du Conseil départemental a été prise pour faciliter l'accès de tous nos jeunes à l'éducation.

De plus, dans ces temps de crise économique, elle permet aussi de redonner aux familles du pouvoir d'achat.

Dans ce document, qui concerne 3 services dont le transport, vous trouverez également le chéquier jeune pour découvrir et pratiquer des loisirs sportifs et culturels à tarifs réduits, ainsi que l'aide à la restauration scolaire pour faciliter l'accès à la demi-pension des collèges.

Dans ce Pack Rentrée vous avez toutes les réponses à vos questions.

Je vous souhaite une bonne rentrée.



Jean-Pierre Barbier
Président du Département de l'Isère



Le chéquier jeune isère

page 4

Vous l'achetez **8 €** et votre enfant bénéficie de **80 €** de réductions pour des activités sportives et culturelles.



L'aide à la restauration scolaire

page 6

Si votre quotient familial est inférieur ou égal à 1 000, vous bénéficiez de réductions allant jusqu'à **70 €** par trimestre.



Le transport scolaire

De nouveau gratuit en 2015/2016
voir conditions pages 8-9

page 8

Demandez le titre de transport et la carte OùRA! de votre enfant. Le Département délivre également des bourses.



N'attendez pas le dernier moment

Pour faire vos demandes :

page 23

- par Internet, plus facile et plus rapide
- par courrier, en remplissant le formulaire de demande

FACILITEZ-VOUS LA VIE : FAITES VOS DEMANDES PAR INTERNET



POUR FAIRE VOS DEMANDES EN LIGNE :

> Rendez-vous sur le site www.isere.fr rubrique Pack Rentrée

- Vous suivez en temps réel vos demandes.
- Votre paiement en ligne est sécurisé.
- Votre demande est traitée plus rapidement.
- Vous faites des économies (pas d'envoi de courrier).

voir pages 24 - 25

[...bigbang.fr] - 2015 • Crédits photos : fotolia, sauf mention, carte p. 20 - 21 / Département de l'Isère

Le chéquier jeune Isère

Vous l'achetez 8 € et votre enfant bénéficie de 80 € de réductions pour des activités sportives et culturelles.



LE CHÉQUIER JEUNE, C'EST 8 CHÈQUES pour permettre à votre enfant de découvrir et pratiquer des loisirs sportifs et culturels :



- 1 chèque Adhésion sportive :
  15 euros de réduction
  sur l'inscription à une activité sportive annuelle (en association, structure communale ou intercommunale).
- 1 chèque Adhésion culturelle :
  15 euros de réduction
  sur l'inscription à une activité culturelle annuelle (école de musique, bibliothèque, théâtre...) en association, structure communale ou intercommunale.
- 1 chèque Manifestation sportive :
  8 euros de réduction
  pour assister à un match ou une compétition sportive (foot, rugby, hockey, basket...).
- 1 chèque Manifestation culturelle :
  8 euros de réduction
  pour assister à un spectacle culturel (concert, danse, théâtre, cirque...).
- 1 chèque Découverte sportive :
  8 euros de réduction
  pour découvrir une activité sportive ou pour acheter un forfait de ski dans une station iséroise.
- 1 chèque Patrimoine :
  8 euros de réduction
  dans une boutique de musée départemental ou 2 entrées (adulte, enfant) dans un musée ou un site patrimonial de l'Isère (8 € maximum).
- 1 chèque Cinéma :
  1 place pour voir un film
- 1 chèque Livre :
  8 euros de réduction
  pour l'achat d'un livre.

vous l'achetez **8 €** = vous bénéficiez de **80 € de loisirs**









Votre enfant a-t-il droit au chéquier jeune Isère ?

Pour bénéficier du chéquier jeune Isère, votre enfant doit :

- être scolarisé dans un collège de l'Isère, public ou privé sous contrat.

ou

- être âgé de 10 à 15 ans et inscrit dans un établissement pour la jeunesse handicapée (Instituts Médicaux Éducatifs ou Professionnels IME, IMPRO).

ou

- habiter en Isère et être scolarisé dans un collège hors du département ou suivre une formation de niveau collège à distance.

Comment votre enfant utilise son chéquier jeune Isère ?

Votre enfant peut utiliser son chéquier jeune Isère 2015 - 2016 jusqu'au 30 septembre 2016. Il le présente aux prestataires culturels et sportifs pour bénéficier de l'activité à tarif réduit.
La liste de tous les partenaires qui acceptent les chèques est disponible sur le site **www.isere.fr** rubrique Pack Rentrée. Un guide regroupant les principaux partenaires sera aussi remis avec le chéquier jeune Isère.

Comment recevoir le chéquier jeune Isère de votre enfant ?

> Rendez-vous sur le site : **www.isere.fr** rubrique Pack Rentrée, pour commander et payer directement le chéquier jeune Isère **avant le 15 juillet**.

> Vous pouvez également remplir le formulaire de demande détachable pages 27 - 28 et l'envoyer au Pack Rentrée avec un chèque de 8 € (à l'ordre de « Régie chéquier jeune Isère ») **avant le 5 juillet 2015**.
Pour toute commande effectuée après le 5 juillet (par courrier) ou après le 15 juillet (par Internet), les délais de réception du chéquier jeune Isère pour la rentrée scolaire ne sont plus garantis.

> Vous pouvez commander le chéquier jeune Isère jusqu'au 31 octobre (date limite d'achat).

> Vous ne pouvez faire l'achat que d'un seul chéquier jeune Isère par enfant et par année scolaire. En cas de garde partagée, seul un des parents peut faire une demande.

> **Le chéquier jeune Isère sera distribué directement dans son collège.**

La date de réception du chéquier jeune Isère dépend de la date de commande	
DATE DE COMMANDE du chéquier jeune Isère	**DATE DE RÉCEPTION du chéquier jeune Isère**
Avant le 5 juillet (demande par courrier) **Avant le 15 juillet** (demande en ligne)	2ème quinzaine de septembre
Du 16 juillet au 15 septembre	1ère quinzaine d'octobre
Du 16 septembre au 31 octobre (date limite de commande)	3 semaines après réception de la demande



Pour commander votre chéquier jeune Isère, voir page 26

L'Aide à la restauration scolaire

Avec l'aide à la restauration scolaire, votre enfant peut fréquenter plus facilement la demi-pension. Bénéficiez de réductions allant jusqu'à 70 € par trimestre (si votre quotient familial est inférieur ou égal à 1000).


© M. Giraud


© M. Giraud




© M. Giraud

L'AIDE À LA RESTAURATION SCOLAIRE :

Le coût des repas ne doit pas être un frein à la fréquentation de la demi-pension.
C'est pourquoi, le Département de l'Isère s'engage à :

1 > aider les familles en leur attribuant une réduction à valoir sur la facture trimestrielle des repas.
Le montant de cette réduction varie selon le nombre de repas pris par semaine à la demi-pension (forfait d'inscription) et selon la tranche du quotient familial (QF),

2 > fixer des tarifs raisonnables. Pour cela le Département prend en charge la moitié du coût du repas,

3 > fixer des tarifs uniques pour tous les collèges.

Avez-vous droit à une aide pour la restauration scolaire ?

Pour bénéficier d'une aide à la restauration scolaire :

- votre enfant doit être inscrit à un forfait de demi-pension ou d'internat d'un **collège public isérois**,
- vous devez avoir un quotient familial inférieur ou égal à 1000.

*Taux de réduction indicatifs sur votre facture trimestrielle**

Forfaits de demi-pension	QF de 0 à 400	QF de 401 à 630	QF de 631 à 800	QF de 801 à 1000
forfait 1 jour	Réduction de 36 %	Réduction de 26 %	Réduction de 16 %	Réduction de 6 %
forfait 2 jours				
forfait 3 jours				
forfait 4 jours				
forfait 5 jours				

** Taux indicatifs susceptibles d'évoluer.*

*Les montants des aides et des tarifs de la restauration scolaire 2015/2016 sont affichés dans tous les collèges ou consultables sur **www.isere.fr** à partir du mois de juillet 2015.*

Pour demander l'aide à la restauration scolaire

> Rendez-vous sur le site **www.isere.fr** rubrique Pack Rentrée qui vous permet de faire toutes vos démarches en ligne et de suivre leur traitement en temps réel.

> Vous pouvez également remplir le formulaire de demande détachable pages 27 - 28 et l'envoyer au Pack Rentrée accompagné des pièces justificatives demandées.

> Attention ! Nous vous invitons à faire votre demande d'aide avant le **5 juillet** (par courrier) ou avant le **15 juillet** (par Internet) si vous souhaitez qu'elle soit prise en compte pour les trois trimestres, même si vous ne connaissez pas encore le forfait demi-pension de votre enfant pour 2015 - 2016 (nombre de repas qu'il prendra par semaine au collège).

> Il est possible de demander l'aide à la restauration scolaire en cours d'année scolaire. Celle-ci sera alors délivrée pour le(s) trimestre(s) suivant(s).

Comment l'aide à la restauration scolaire sera-t-elle appliquée ?

Le montant de l'aide, calculée selon le quotient familial et le forfait d'inscription à la demi-pension, sera communiqué au collège.

> Un courrier vous indiquant que votre enfant bénéficie de l'aide vous sera adressé.

> L'aide sera directement déduite de votre facture trimestrielle des repas.

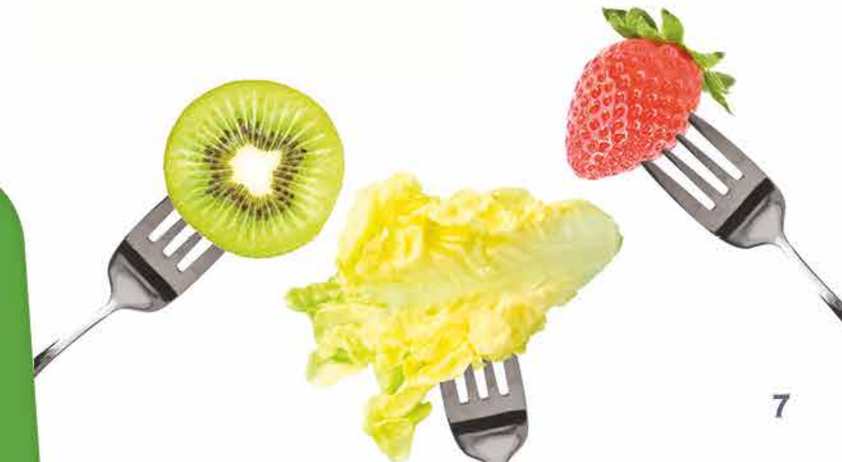
DES REPAS DE QUALITÉ DANS LES COLLÈGES

Les repas servis dans les collèges répondent aux objectifs fixés par le Plan National Nutrition Santé.

- des repas cuisinés avec de bons produits : fruits et légumes frais, locaux, de saison et/ou bio,
- des repas équilibrés conformes au Plan national nutrition santé, avec l'appui d'un diététicien affecté au collège.

+ d'infos

Pour faire votre demande d'aide à la restauration scolaire, voir page 26



Le Transport scolaire 2015/2016

À PARTIR DE SEPTEMBRE 2015, LE TRANSPORT SCOLAIRE RELEVANT DU DÉPARTEMENT EST DE NOUVEAU GRATUIT*

* Pour les usagers du cas 1

ATTENTION pour contribuer au bon fonctionnement des réseaux de transports et à la sécurité des élèves, votre enfant doit OBLIGATOIREMENT être muni d'un titre de transport valide, même si celui-ci est gratuit*. Pour vous le procurer, lisez le mode d'emploi ci-dessous.



Faites vos demandes avant le 5 juillet si vous effectuez vos demandes par courrier **ou avant le 15 juillet** si vous effectuez vos demandes par Internet

MODE D'EMPLOI : À consulter avant de lire les pages suivantes

Qui peut bénéficier du transport scolaire ?

- Les élèves **domiciliés en Isère.** Le domicile pris en compte est celui des parents ou des représentants légaux de l'élève.
- Les élèves scolarisés dans un établissement scolaire du **1er ou 2nd degré, public ou privé sous contrat.** Premier degré : écoles maternelles et élémentaires. Second degré : collèges, MFR (Maison Familiale et Rurale) et lycées (hors post-bac, y compris agricoles).

VOUS ETES DANS LE CAS 1 (TRANSPORT RELEVANT DU DÉPARTEMENT)

Le domicile de l'enfant ET son établissement scolaire ne sont pas tous les deux situés dans la même communauté de communes ou d'agglomération (La Métro, Vienn'Agglo, le Pays Voironnais, le Grésivaudan, la Communauté d'Agglomération Porte de l'Isère).

En cas de doute, voir page 18



Je peux faire mes demandes de titre de transport, de carte OùRA! ou de bourse auprès du Pack Rentrée du Département. **Je bénéficierai alors de la gratuité du transport scolaire.**
ATTENTION ! JE DOIS RENOUVELER MES DÉMARCHES AUPRÈS DU PACK RENTRÉE **CHAQUE ANNÉE.**



J'identifie le réseau de transport utilisé par mon enfant (*Trans***isère**, SNCF…).
En cas de doute et pour plus d'informations sur les réseaux, les lignes et les horaires je vais sur :
www.itinisere.fr
www.transisere.fr
ou je contacte :
Allô *Trans***isère : 0820 08 38 38** *(0,118 €/minute).*



Une fois que je connais le réseau de transport utilisé par mon enfant, je fais ma demande

- Si mon enfant est **interne** *> voir modalités page 17*
- Si mon enfant est **externe** ou **demi-pensionnaire** *> voir modalités pages 10 à 16 selon le réseau emprunté*

VOUS ETES DANS LE CAS 2 (TRANSPORT NE RELEVANT PAS DU DÉPARTEMENT)

Le domicile de l'enfant ET son établissement scolaire sont tous les deux situés dans la même communauté de communes ou d'agglomération (La Métro, Vienn'Agglo, le Pays Voironnais, le Grésivaudan, la Communauté d'Agglomération Porte de l'Isère).

En cas de doute, voir page 18



Je ne peux pas faire mes démarches auprès du Pack Rentrée du Département.



Je fais ma demande auprès de la communauté de communes ou d'agglomération dont mon enfant dépend.

Voir adresses et contacts page 19

IMPORTANT : LE TRANSPORT SCOLAIRE EST GRATUIT MAIS L'INSCRIPTION EST OBLIGATOIRE POUR OBTENIR UN TITRE ET UTILISER LE RÉSEAU



Si votre enfant utilise le réseau *Transisère* (réseau de transport du Département de l'Isère)

Faites vos demandes avant le 5 juillet (par courrier) ou avant le 15 juillet (par Internet) pour que votre enfant dispose de son titre de transport à la rentrée scolaire

VOS DÉMARCHES :

Etape 1. **Avant le 5 juillet (par courrier) ou avant le 15 juillet (par Internet) : demandez le titre de transport annuel de votre enfant (valable du 1er septembre 2015 au 31 août 2016).**

> Soit sur Internet **www.isere.fr**, rubrique Pack Rentrée.
> Soit en retournant le formulaire des pages 27 - 28 de cette brochure.

Si votre enfant ne dispose pas de carte OùRA! nominative, vous devez également la demander. Elle vous sera envoyée à domicile.

Etape 2. **À la rentrée :** à chaque montée à bord du car, **votre enfant valide sa carte OùRA!** sur laquelle est **téléchargé à distance, par le Département de l'Isère, son titre de transport**.



Si le car emprunté par votre enfant n'est pas équipé d'un valideur, sa carte OùRA! doit être activée dans un point de vente *Trans***isère** ou une Maison de Territoire* durant la première semaine d'utilisation.

Attention :

> Votre enfant doit obligatoirement être muni d'un titre de transport valide. À défaut, il est susceptible d'être verbalisé.

> L'inscription auprès du Pack Rentrée doit être renouvelée chaque année

> Aucun titre scolaire ne sera délivré dans les points de vente *Trans***isère**.

> Si vous souhaitez ajouter une ou plusieurs zones à l'abonnement scolaire de votre enfant, contactez le Pack Rentrée. À noter : ces zones supplémentaires seront payantes.



© M. Giraud

> Si votre enfant utilise *Trans***isère** mais emprunte aussi un des 5 réseaux urbains isérois, reportez-vous à la page 14.

* carte et coordonnées page 26



TRANSPORT SCOLAIRE : COMMENT ÇA MARCHE ?

> Pour utiliser le réseau *Trans***isère**, votre enfant a besoin **d'un titre de transport** et **d'une carte OùRA!.**

> **Vous devez demander** le titre de transport **annuel** auprès du Pack Rentrée (voir « vos démarches » en page 10).

> Ce titre de transport **sera téléchargé directement par le Département sur sa carte OùRA!.**

> À chaque montée dans le car, **votre enfant devra valider sa carte OùRA!.**

> Par mesure de sécurité, **les enfants de moins de 3 ans ne sont pas autorisés à voyager seuls : aucun titre de transport ne leur sera délivré par le Pack rentrée.**

QUELLES ZONES SERONT CHARGÉES ?

Le titre scolaire contient **l'ensemble des zones** *Trans***isère traversées** par votre enfant entre son domicile et son établissement scolaire (voir carte p.20)

LA CARTE OùRA!

C'est le **support** sur lequel le titre de transport de votre enfant est chargé. Pour voyager en règle, la carte OùRA! doit être validée à chaque montée à bord du car. La **première** carte OùRA! est délivrée gratuitement par le Pack Rentrée aux usagers réalisant une **demande de titre annuel**. Elle est valable **5 ans**. En cas de perte, de vol ou de détérioration, seule une agence commerciale *Trans***isère** peut vous délivrer un duplicata, qui vous sera facturé 8 €.

+ d'infos

Pour connaître les lignes du réseau *Trans***isère** et la localisation des agences : **www.transisere.fr** ou **Allô Transisère : 0820 08 38 38** *(0,118 €/minute)*.

IMPORTANT : LE TRANSPORT SCOLAIRE EST GRATUIT MAIS L'INSCRIPTION EST OBLIGATOIRE POUR OBTENIR UN TITRE ET UTILISER LE RÉSEAU

ÉLÈVES EXTERNES OU DEMI-PENSIONNAIRES



Si votre enfant utilise le réseau TER* (SNCF)



Le Département délivre le titre de transport SNCF dont votre enfant, a besoin pour se rendre à son établissement scolaire.

VOS DÉMARCHES :

Etape 1. **Avant le 5 juillet (par courrier) ou avant le 15 juillet (par Internet) : demandez le titre de transport SNCF de votre enfant.**
> Soit sur Internet www.isere.fr, rubrique Pack Rentrée.
> Soit en retournant le formulaire des pages 27 - 28 de cette brochure.

Si votre enfant ne dispose pas de carte OùRA!, vous devez aussi en faire la demande.

Une notice explicative, ainsi qu'un imprimé SNCF vous seront ensuite adressés.

Etape 2. **À réception de ces documents :** retournez l'imprimé SNCF dûment complété à l'adresse indiquée sur le courrier.
Aucune demande de titre n'est possible en gare SNCF.
Le Département vous enverra ensuite une confirmation par courrier.

Etape 3. Vous pourrez alors vous rendre **dans la gare de retrait** que vous aurez choisie (voir tableau ci-dessous), muni(e) de la carte OùRA! de votre enfant et du courrier de confirmation, **pour faire charger le titre de transport SNCF de votre enfant**.
Si vous avez demandé une carte OùRA! auprès du Pack Rentrée, elle vous sera également remise à ce moment.

Si votre enfant emprunte également un des 5 réseaux urbains isérois, reportez-vous à la page 14.

La carte OùRA! est un support sur lequel sera chargé le titre de transport de votre enfant.

Liste des gares de retrait : Gares où vous pourrez retirer le titre de transport de votre enfant délivré par le Pack Rentrée.

Bourgoin-Jallieu	Jarrie	Monestier-de-Clermont	Rives	Tullins
Brignoud	La Tour-du-Pin	Le Péage-de-Roussillon	St-Clair-les-Roches	Vienne
Gières	La Verpillière	Le Pont-de-Beauvoisin	St-Egrève	Vif
Goncelin	L'Isle-d'Abeau	Pont-de-Claix	St-Marcellin	Voiron
Grenoble	Moirans	Pontcharra	St-Quentin-Fallavier	Voreppe

*Réseau TER Rhône-Alpes



Votre enfant utilise le réseau *Trans*isère en complément du réseau TER (SNCF)





VOS DÉMARCHES :

Etape 1. **Avant le 5 juillet (par courrier) ou avant le 15 juillet (par Internet) : faites vos demandes SNCF et *Trans*isère.**
> Soit sur Internet www.isere.fr, rubrique Pack Rentrée.
> Soit en retournant le formulaire des pages 27 - 28 de cette brochure.
Si votre enfant ne dispose pas d'une carte OùRA!, vous devez aussi en faire la demande.

Etape 2. **Pour l'obtention du titre SNCF**, suivez les démarches décrites en page 12 (étapes 2 et 3).

Etape 3. **Pour l'obtention des titres *Trans*isère** : un courrier de confirmation et une notice explicative vous seront adressés suite à votre demande.

IMPORTANT : LE TRANSPORT SCOLAIRE EST GRATUIT MAIS L'INSCRIPTION EST OBLIGATOIRE POUR OBTENIR UN TITRE ET UTILISER LE RÉSEAU

ÉLÈVES EXTERNES OU DEMI-PENSIONNAIRES



Si votre enfant utilise un réseau urbain isérois : TAG*, L'VA,** RUBAN***, TRANSPORTS DU PAYS VOIRONNAIS OU TRANSPORTS DU GRÉSIVAUDAN



(Faites vos demandes avant le 5 juillet (par courrier) ou avant le 15 juillet (par Internet))

VOS DÉMARCHES :

Votre enfant utilise un réseau urbain seul(1) ou combiné avec le réseau *Trans*isère

Demandez uniquement le titre de transport *Trans*isère en suivant les démarches page 10 (rubrique « si votre enfant utilise le réseau *Trans***isère** »).

Ce titre de transport permettra également à votre enfant de voyager sur les lignes du ou des réseau(x) urbain(s) dans les conditions ci-dessous :

Si l'abonnement de mon enfant contient la zone *Trans*isère :	Il circule librement sur le réseau suivant :
A	TAG (agglomération grenobloise)
B	> Transport du Pays Voironnais > Transports du Grésivaudan
E	> Ruban (CAPI) > L'va (Pays Viennois)

Pour connaître les zones *Trans***isère** traversées, consultez la carte pages 20 - 21.

Votre enfant utilise un réseau urbain combiné avec le réseau TER (SNCF)

Faites une demande de titre SNCF et une demande pour le réseau urbain isérois utilisé :

> **Demandez le titre SNCF** : suivez les démarches de la rubrique « Si votre enfant utilise le réseau TER (SNCF) » page 12.

> **Indiquez le réseau urbain utilisé** puis **achetez directement le titre de transport** de votre enfant **auprès du réseau concerné**. Une bourse vous sera versée au cours du 1er trimestre 2016 pour cette partie du trajet, sur présentation des justificatifs demandés.

(1) **Uniquement** si le transport de votre enfant relève du Département (voir cas 1 pages 8-9).

* TAG : Transports de l'Agglomération Grenobloise
** L'VA : Transports de l'Agglomération Viennoise
*** RUBAN (CAPI) : transports des agglomérations de Villefontaine, Bourgoin-Jallieu, Isle d'Abeau, La Verpillière…

LE CONSEIL DU PACK RENTRÉE :

Conservez bien les justificatifs d'achats, ils vous seront demandés à l'automne (seuls 1 justificatif d'abonnement annuel ou 3 justificatifs d'abonnement mensuel seront acceptés).



Si votre enfant utilise les réseaux de transport DES DÉPARTEMENTS DE LA DRÔME OU DE L'ARDÈCHE

Le Département de l'Isère délivre le titre de transport de votre enfant.



VOS DÉMARCHES :

Etape 1. **Avant le 5 juillet (par courrier) ou avant le 15 juillet (par Internet) :** demandez le titre de transport annuel de votre enfant auprès du Pack Rentrée du Département de l'Isère, sur Internet www.isere.fr ou en retournant le formulaire des pages 27 - 28 de cette brochure.

Un courrier de confirmation, ainsi qu'une notice explicative concernant la suite de vos démarches, vous seront alors adressés.



Si votre enfant utilise les réseaux de transport DES DÉPARTEMENTS DU RHÔNE OU DE LA SAVOIE

Le Département de l'Isère délivre le titre de transport de votre enfant.



VOS DÉMARCHES :

Etape 1. **Avant le 5 juillet (par courrier) ou avant le 15 juillet (par Internet) :** demandez le titre de transport annuel de votre enfant auprès du Pack Rentrée du Département de l'Isère, sur Internet www.isere.fr ou en retournant le formulaire des pages 27 - 28 de cette brochure.

Le titre de transport vous sera envoyé par courrier. Celui-ci sera valable dès la rentrée scolaire.

ÉLÈVES EXTERNES OU DEMI-PENSIONNAIRES



Si votre enfant utilise les réseaux TCL (transports en commun lyonnais) STAC (transports urbains de l'agglomération chambérienne) ou du DÉPARTEMENT DE L'AIN



Le Département de l'Isère alloue une bourse dont le montant dépend du réseau emprunté.

VOS DÉMARCHES :

À faire › **Avant le 5 juillet (par courrier) ou avant le 15 juillet (par Internet) :** demandez votre bourse auprès du Pack Rentrée du Département, sur Internet www.isere.fr ou en retournant le formulaire des pages 27 - 28 de cette brochure.

Achetez le titre de transport de votre enfant directement auprès du réseau concerné. Les justificatifs nécessaires vous seront demandés à l'automne.

La bourse › **vous sera versée** (après contrôle des justificatifs) au cours du 1er trimestre 2016.

LE CONSEIL DU PACK RENTRÉE :

Conservez bien vos justificatifs d'achat (seuls 1 justificatif d'abonnement annuel ou 3 justificatifs d'abonnement mensuel seront acceptés).



Si votre enfant a droit au transport scolaire et n'a pas de RÉSEAU DE TRANSPORT À DISPOSITION*

Le Département alloue une bourse dont le montant dépend du trajet entre le domicile et l'établissement scolaire.

VOS DÉMARCHES :

À faire › **Avant le 5 juillet (par courrier) ou avant le 15 juillet (par Internet) :** demandez votre bourse auprès du Pack Rentrée du Département, sur Internet www.isere.fr ou en retournant le formulaire des pages 27 - 28 de cette brochure.

Les justificatifs nécessaires vous seront demandés à l'automne.

La bourse › **vous sera versée** (après contrôle des justificatifs) au cours du 1er trimestre 2016.

*voir conditions dans le règlement des transports disponible sur www.isere.fr

LE CONSEIL DU PACK RENTRÉE :

En cas de doute sur l'existence d'un réseau de transport, rendez-vous sur www.itinisere.fr

SI VOTRE SITUATION NE CORRESPOND À AUCUN DES CAS, CONTACTEZ ALLÔ PACK RENTRÉE AU 04 76 00 36 36





Si votre enfant est INTERNE, quel que soit le mode de déplacement utilisé pour se rendre à son établissement scolaire (transports en commun, voiture, ...)

Le Département de l'Isère alloue une bourse dont le montant dépend du trajet entre le domicile et l'établissement scolaire.



LE CONSEIL DU PACK RENTRÉE :

Si votre enfant utilise…
- Le réseau *Transisère* : préférez les cartes 6 trajets éco.
- Le réseau Ter (SNCF) : préférez les titres de transport Illico jeunes.

Attention : une carte OùRA! est nécessaire pour le chargement de ces titres. Si votre enfant n'en possède pas, vous devez en demander la création auprès du réseau utilisé.

VOS DÉMARCHES :

Etape 1. › **Avant le 5 juillet (par courrier) ou avant le 15 juillet (par Internet) :** demandez votre bourse auprès du Pack Rentrée du Département.

> soit sur Internet **www.isere.fr**,
> soit en retournant le formulaire des pages 27 - 28.

Les justificatifs nécessaires vous seront demandés à l'automne.

La bourse › **vous sera versée** (après contrôle des justificatifs) au cours du 1er trimestre 2016.

Etape 2. › **Avant la rentrée scolaire 2015 :** achetez le titre de transport dont votre enfant a éventuellement besoin pour réaliser les trajets domicile/établissement **directement auprès des réseaux de transport utilisés.**



SI VOTRE ENFANT EST SCOLARISÉ EN ISÈRE*

À qui faire ma demande de transport scolaire ?

Étape 1.

Je repère dans le tableau ci-dessous, **la couleur associée à la commune du domicile** de mon enfant et **celle de son établissement scolaire**.

Exemple

Commune du domicile de l'enfant :	Commune de l'établissement scolaire de l'enfant :
Allemont (jaune)	*Allevard* (bleu foncé)

Pour mon enfant

Commune du domicile de l'enfant	Commune de l'établissement scolaire de l'enfant :
couleur :	couleur : ....

Étape 2.

- SI UNE DES DEUX COULEURS EST JAUNE
- SI LES 2 COULEURS SONT JAUNES
- SI LES 2 COULEURS SONT DIFFÉRENTES ET SANS JAUNE

→ je fais ma demande au **Département de l'Isère - Pack Rentrée (voir page 8 - cas 1)**

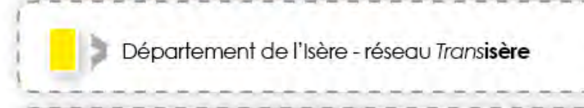
- **SI LES 2 COULEURS SONT LES MÊMES ET NE COMPORTENT PAS DE JAUNE** → je fais ma demande à la **communauté de communes ou d'agglomération** correspondant à la couleur **(voir coordonnées page19 ci-contre)**

Liste des communes

* Si l'établissement de votre enfant est situé **hors Isère**, et que vous ne connaissez pas le réseau emprunté, contactez Allo Trans**isère**

Commune	Couleur
Abrets (Les)	jaune
Adrets (Les)	bleu foncé
Agnin	jaune
Albenc (L')	jaune
Allemont	jaune
Allevard	bleu foncé
Ambel	jaune
Anjou	jaune
Annoisin-Chatelans	jaune
Anthon	jaune
Aoste	jaune
Apprieu	jaune
Arandon	jaune
Artas	jaune
Arzay	jaune
Assieu	jaune
Auberives-en-Royans	jaune
Auberives-sur-Varèze	jaune
Auris-en-Oisans	jaune
Autrans	jaune
Avenières (Les)	jaune
Avignonet	jaune
Balbins	jaune
Balme-les-Grottes (La)	jaune
Barraux	bleu foncé
Bâtie-Divisin (La)	vert
Bâtie-Montgascon (La)	jaune
Beaucroissant	jaune
Beaufin	jaune
Beaufort	jaune
Beaulieu	jaune
Beaurepaire	jaune
Beauvoir-de-Marc	jaune
Beauvoir-en-Royans	jaune
Bellegarde-Poussieu	jaune
Belmont	jaune
Bernin	bleu foncé
Besse-en-Oisans	jaune
Bessins	jaune
Bévenais	jaune
Bilieu	vert
Biol	jaune
Biviers	bleu foncé
Bizonnes	jaune
Blandin	jaune
Bonnefamille	jaune
Bossieu	jaune
Bouchage (Le)	jaune
Bougé-Chambalud	jaune
Bourg-d'Oisans (Le)	jaune
Bourgoin-Jallieu	rouge
Bouvesse-Quirieu	jaune
Brangues	jaune
Bressieux	jaune
Bresson	bleu clair
Brézins	jaune
Brié-et-Angonnes	bleu clair
Brion	jaune
Buisse (La)	vert
Buissière (La)	bleu foncé
Burcin	jaune
Cessieu	jaune
Châbons	jaune
Châlons	jaune
Chamagnieu	jaune
Champagnier	bleu clair
Champier	jaune
Champ-près-Froges (Le)	bleu foncé
Champ-sur-Drac	bleu clair
Chamrousse	bleu foncé
Chanas	jaune
Chantelouve	jaune
Chantesse	jaune
Chapareillan	bleu foncé
Chapelle-de-la-Tour (La)	jaune
Chapelle-de-Surieu (La)	jaune
Chapelle-du-Bard (La)	bleu foncé
Charancieu	vert
Charantonnay	jaune
Charavines	vert
Charette	jaune
Charnècles	vert
Charvieu-Chavagneux	jaune
Chasselay	jaune
Chasse-sur-Rhône	violet
Chassignieu	jaune
Château-Bernard	jaune
Châteauvilain	rouge
Châtelus	jaune
Châtenay	jaune
Châtonnay	jaune
Chatte	jaune
Chavanoz	jaune
Chélieu	jaune
Chevrières	jaune
Cheylas (Le)	bleu foncé
Cheyssieu	jaune
Chèzeneuve	rouge
Chichilianne	jaune
Chimilin	jaune
Chirens	vert
Cholonge	jaune
Chonas-l'Amballan	violet
Choranche	jaune
Chozeau	jaune
Chuzelles	violet
Claix	bleu clair
Clavans-en-Haut-Oisans	jaune
Clelles	jaune
Clonas-sur-Varèze	jaune
Cognet	jaune
Cognin-les-Gorges	jaune
Colombe	jaune
Combe-de-Lancey (La)	bleu foncé
Commelle	jaune
Corbelin	jaune
Cordéac	jaune
Corenc	bleu clair
Cornillon-en-Trièves	jaune
Corps	jaune
Corrençon-en-Vercors	jaune
Côte-St-André (La)	jaune
Côtes-d'Arey (Les)	violet
Côtes-de-Corps (Les)	jaune
Coublevie	vert
Cour-et-Buis	jaune
Courtenay	jaune
Crachier	rouge
Cras	jaune
Crémieu	jaune
Creys-Mépieu	jaune
Crolles	bleu foncé
Culin	jaune
Diémoz	jaune
Dionay	jaune
Dizimieu	jaune
Doissin	jaune
Dolomieu	jaune
Domarin	rouge
Domène	bleu clair
Échirolles	bleu clair
Eclose / Badinières	rouge
Engins	jaune
Entraigues	jaune
Entre-deux-Guiers	jaune
Éparres (Les)	rouge
Estrablin	violet
Eybens	bleu clair
Eydoche	jaune
Eyzin-Pinet	violet
Faramans	jaune
Faverges-de-la-Tour	jaune
Ferrière (La)	bleu foncé
Fitilieu	jaune
Flachère (La)	bleu foncé
Flachères	jaune
Fontaine	bleu clair
Fontanil-Cornillon	bleu clair
Forteresse (La)	jaune
Four	rouge
Freney-d'Oisans (Le)	jaune
Frette (La)	jaune
Froges	bleu foncé
Frontonas	jaune
Garde-en-Oisans (La)	jaune
Gières	bleu clair
Gillonnay	jaune
Goncelin	bleu foncé
Grand-Lemps (Le)	jaune
Granieu	jaune
Grenay	jaune
Grenoble	bleu clair
Gresse-en-Vercors	jaune
Gua (Le)	bleu clair
Herbeys	bleu clair
Heyrieux	jaune
Hières-sur-Amby	jaune
Huez-en-Oisans	jaune
Hurtières	bleu foncé
Isle-d'Abeau (L')	rouge
Izeaux	jaune
Izeron	jaune
Janneyrias	jaune
Jarcieu	jaune
Jardin	violet
Jarrie	bleu clair
Laffrey	jaune
Lalley	jaune
Lans-en-Vercors	jaune
Laval	bleu foncé
Lavaldens	jaune
Lavars	jaune
Lentiol	jaune
Leyrieu	jaune
Lieudieu	jaune
Livet-et-Gavet	jaune
Longechenal	jaune
Lumbin	bleu foncé
Luzinay	violet
Malleval-en-Vercors	jaune
Marcieu	jaune
Marcilloles	jaune
Marcollin	jaune
Marnans	jaune
Massieu	vert
Maubec	rouge
Mayres-Savel	jaune
Méaudre	jaune
Mens	jaune
Merlas	vert
Meylan	bleu clair
Meyrié	rouge
Meyrieu-les-Étangs	jaune
Meyssiès	jaune
Miribel-Lanchâtre	bleu clair
Miribel-les-Échelles	jaune
Mizoën	jaune
Moidieu-Détourbe	violet
Moirans	vert
Moissieu-sur-Dolon	jaune
Monestier-d'Ambel	jaune
Monestier-de-Clermont	jaune
Monestier-du-Percy (Le)	jaune
Monsteroux-Milieu	jaune
Montagne	jaune
Montagnieu	jaune
Montalieu-Vercieu	jaune
Montaud	jaune
Montbonnot-St-Martin	bleu foncé
Montcarra	jaune
Montchaboud	bleu clair
Mont-de-Lans	jaune
Monteynard	jaune
Montfalcon	jaune
Montferrat	vert
Montrevel	jaune
Mont-St-Martin	bleu clair
Montseveroux	jaune
Moras	jaune
Morestel	jaune
Morêtel-de-Mailles	bleu foncé
Morette	jaune
Morte (La)	jaune
Motte-d'Aveillans (La)	jaune
Motte-St-Martin (La)	jaune
Mottier	jaune
Moutaret (Le)	bleu foncé
Mure (La)	jaune
Murette (La)	vert
Murianette	bleu clair
Murinais	jaune
Nantes-en-Ratier	jaune
Nantoin	jaune
Nivolas-Vermelle	rouge
Notre-Dame-de-Commiers	bleu clair
Notre-Dame-de-l'Osier	jaune
Notre-Dame-de-Mésage	bleu clair
Notre-Dame-de-Vaulx	jaune
Noyarey	bleu clair
Optevoz	jaune
Oris-en-Rattier	jaune
Ornacieux	jaune
Ornon	jaune
Oulles	jaune
Oyeu	jaune
Oytier-St-Oblas	jaune
Oz-en-Oisans	jaune
Pact	jaune
Pajay	jaune
Paladru	vert
Panissage	jaune
Panossas	jaune
Parmilieu	jaune
Passage (Le)	jaune
Passins	jaune
Péage-de-Roussillon (Le)	jaune
Pellafol	jaune
Penol	jaune
Percy (Le)	jaune
Périer (Le)	jaune
Pierre (La)	bleu foncé
Pierre-Châtel	jaune
Pin (Le)	vert
Pinsot	bleu foncé
Pisieu	jaune
Plan	jaune
Poisat	bleu clair
Poliénas	jaune
Pommier-de-Beaurepaire	jaune
Pommiers-la-Placette	vert
Ponsonnas	jaune
Pontcharra	bleu foncé
Pont-de-Beauvoisin (Le)	jaune
Pont-de-Chéruy	jaune
Pont-de-Claix (Le)	bleu clair
Pont-en-Royans	jaune
Pont-Évêque	violet
Porcieu-Amblagnieu	jaune
Prébois	jaune
Presles	jaune
Pressins	jaune
Primarette	jaune
Proveysieux	bleu clair
Prunières	jaune
Quaix-en-Chartreuse	bleu clair
Quet-en-Beaumont	jaune
Quincieu	jaune
Réaumont	vert
Renage	jaune
Rencurel	jaune
Revel	bleu foncé
Revel-Tourdan	jaune
Reventin-Vaugris	violet
Rives	vert
Rivière (La)	jaune
Roche	jaune
Roches-de-Condrieu (Les)	jaune
Rochetoirin	jaune
Roissard	jaune
Romagnieu	jaune
Roussillon	jaune
Rovon	jaune
Royas	jaune
Roybon	jaune
Ruy-Montceau	rouge
Sablons	jaune
Salagnon	jaune
Salaise-sur-Sanne	jaune
Salette-Fallavaux (La)	jaune
Salle-en-Beaumont (La)	jaune
Sappey-en-Chartreuse (Le)	bleu clair
Sarcenas	bleu clair
Sardieu	jaune
Sassenage	bleu clair
Satolas-et-Bonce	rouge
Savas-Mépin	jaune
Séchilienne	bleu clair
Semons	jaune
Septème	violet
Sérézin-de-la-Tour	rouge
Sermérieu	jaune
Serpaize	violet
Serre-Nerpol	jaune
Seyssinet-Pariset	bleu clair
Seyssins	bleu clair
Seyssuel	violet
Siccieu-St-Julien-et-Carisieu	jaune
Siévoz	jaune
Sillans	jaune
Sinard	jaune
Soleymieu	jaune
Sône (La)	jaune
Sonnay	jaune
Sousville	jaune
Ste-Agnès	bleu foncé
Ste-Anne-sur-Gervonde	jaune
Ste-Blandine	jaune
Ste-Luce-en-Beaumont	jaune
Ste-Marie-d'Alloix	bleu foncé
Ste-Marie-du-Mont	bleu foncé
St-Agnin-sur-Bion	jaune
St-Alban-de-Roche	rouge
St-Alban-du-Rhône	jaune
St-Albin-de-Vaulserre	jaune
St-Andéol	jaune
St-André-en-Royans	jaune
St-André-le-Gaz	jaune
St-Antoine-l'Abbaye	jaune
St-Appolinard	jaune
St-Arey	jaune
St-Aupre	vert
St-Barthélemy	jaune
St-Barthélemy-de-Séchilienne	bleu clair
St-Baudille-de-la-Tour	jaune
St-Baudille-et-Pipet	jaune
St-Bernard-du-Touvet	bleu foncé
St-Blaise-du-Buis	vert
St-Bonnet-de-Chavagne	jaune
St-Bueil	vert
St-Cassien	vert
St-Chef	jaune
St-Christophe-en-Oisans	jaune
St-Christophe-sur-Guiers	jaune
St-Clair-de-la-Tour	jaune
St-Clair-du-Rhône	jaune
St-Clair-sur-Galaure	jaune
St-Didier-de-Bizonnes	jaune
St-Didier-de-la-Tour	jaune
St-Égrève	bleu clair
St-Étienne-de-Crossey	vert
St-Étienne-de-St-Geoirs	jaune
St-Geoire-en-Valdaine	vert
St-Geoirs	jaune
St-Georges-de-Commiers	bleu clair
St-Georges-d'Espéranche	jaune
St-Gervais	jaune
St-Guillaume	jaune
St-Hilaire-du-Touvet	bleu foncé
St-Hilaire-de-Brens	jaune
St-Hilaire-de-la-Côte	jaune
St-Hilaire-du-Rosier	jaune
St-Honoré	jaune
St-Ismier	bleu foncé
St-Jean-d'Avelanne	jaune
St-Jean-de-Bournay	jaune
St-Jean-de-Moirans	vert
St-Jean-de-Soudain	jaune
St-Jean-de-Vaulx	jaune
St-Jean-d'Hérans	jaune
St-Jean-le-Vieux	bleu foncé
St-Joseph-de-Rivière	jaune
St-Julien-de-l'Herms	jaune
St-Julien-de-Ratz	vert
St-Just-Chaleyssin	jaune
St-Just-de-Claix	jaune
St-Lattier	jaune
St-Laurent-du-Pont	jaune
St-Laurent-en-Beaumont	jaune
St-Marcel-Bel-Accueil	jaune
St-Marcellin	jaune
St-Martin-de-Clelles	jaune
St-Martin-de-la-Cluze	jaune
St-Martin-de-Vaulserre	jaune
St-Martin-d'Hères	bleu clair
St-Martin-d'Uriage	bleu foncé
St-Martin-le-Vinoux	bleu clair
St-Maurice-en-Trièves	jaune
St-Maurice-l'Exil	jaune
St-Maximin	bleu foncé
St-Michel-de-St-Geoirs	jaune
St-Michel-en-Beaumont	jaune
St-Michel-les-Portes	jaune
St-Mury-Monteymond	bleu foncé
St-Nazaire-les-Eymes	bleu foncé
St-Nicolas-de-Macherin	vert
St-Nizier-du-Moucherotte	jaune
St-Ondras	jaune
St-Pancrasse	bleu foncé
St-Paul-de-Varces	bleu clair
St-Paul-d'Izeaux	jaune
St-Paul-lès-Monestier	jaune
St-Pierre-d'Allevard	bleu foncé
St-Pierre-de-Bressieux	jaune
St-Pierre-de-Chartreuse	jaune
St-Pierre-de-Chérennes	jaune
St-Pierre-de-Méaroz	jaune
St-Pierre-de-Mésage	bleu clair
St-Pierre-d'Entremont	jaune
St-Prim	jaune
St-Quentin-Fallavier	rouge
St-Quentin-sur-Isère	jaune
St-Romain-de-Jalionas	jaune
St-Romain-de-Surieu	jaune
St-Romans	jaune
St-Sauveur	jaune
St-Savin	rouge
St-Sébastien	jaune
St-Siméon-de-Bressieux	jaune
St-Sorlin-de-Morestel	jaune
St-Sorlin-de-Vienne	violet
St-Sulpice-des-Rivoires	vert
St-Théoffrey	jaune
St-Vérand	jaune
St-Victor-de-Cessieu	jaune
St-Victor-de-Morestel	jaune
St-Vincent-de-Mercuze	bleu foncé
Succieu	rouge
Susville	jaune
Têche	jaune
Tencin	bleu foncé
Terrasse (La)	bleu foncé
Theys	bleu foncé
Thodure	jaune
Tignieu-Jameyzieu	jaune
Torchefelon	jaune
Tour-du-Pin (La)	jaune
Touvet (Le)	bleu foncé
Tramolé	jaune
Treffort	jaune
Tréminis	jaune
Trept	jaune
Tronche (La)	bleu clair
Tullins	vert
Valbonnais	jaune
Valencin	jaune
Valencogne	jaune
Valette (La)	jaune
Valjouffrey	jaune
Varacieux	jaune
Varces-Allières-et-Risset	bleu clair
Vasselin	jaune
Vatilieu	jaune
Vaujany	jaune
Vaulnaveys-le-Bas	bleu clair
Vaulnaveys-le-Haut	bleu clair
Vaulx-Milieu	rouge
Velanne	vert
Vénérieu	jaune
Venon	bleu clair
Vénosc	jaune
Verna	jaune
Vernioz	jaune
Verpillière (La)	rouge
Versoud (Le)	bleu foncé
Vertrieu	jaune
Veurey-Voroize	bleu clair
Veyrins-Thuellin	jaune
Veyssilieu	jaune
Vézeronce-Curtin	jaune
Vienne	violet
Vif	bleu clair
Vignieu	jaune
Villard-Bonnot	bleu foncé
Villard-de-Lans	jaune
Villard-Notre-Dame	jaune
Villard-Reculas	jaune
Villard-Reymond	jaune
Villard-St-Christophe	jaune
Villefontaine	rouge
Villemoirieu	jaune
Villeneuve-de-Marc	jaune
Ville-sous-Anjou	jaune
Villette-d'Anthon	jaune
Villette-de-Vienne	violet
Vinay	jaune
Virieu-sur-Bourbre	jaune
Viriville	jaune
Vizille	bleu clair
Voiron	vert
Voissant	vert
Voreppe	vert
Vourey	vert

Coordonnées des communautés de communes et d'agglomération et transports correspondants



(jaune) Département de l'Isère - réseau *Trans***isère**

(bleu foncé) Communauté de communes du Grésivaudan
www.transportsdugresivaudan.fr • Tél 04 76 97 92 84 (agence de Crolles) • **Réseau Le Grésivaudan**



(violet) Communauté d'agglomération Vienn'agglo
www.paysviennois.fr • Tél 04 74 85 18 51
Réseau L'Va



(vert) Communauté d'agglomération du Pays Voironnais
transport@paysvoironnais.com • **www.paysvoironnais.com**
Tél 04 76 05 03 47 • **Réseau Le Pays Voironnais**

(bleu clair) Communauté d'agglomération La Métro
www.tag.fr • Allô Tag : 0820 48 6000
(moins de 0,09 euros depuis un poste fixe)
Réseau TAG



(rouge) Communauté d'agglomération Porte de l'Isère (CAPI)
www.rubantransport.com • Tél 04 74 78 78 89
Réseau Ruban



CARTE DES ZONES DE TRANSPORT DU RESEAU *Transisère**

Pour se rendre de son domicile à son établissement scolaire, votre enfant se déplace dans des zones de transport (voir sur la carte zones A, B, C... colorisées).

Exemples :
(tracés en rouge sur la carte)

> Pour aller de **Valbonnais** à **La Mure** il se déplace dans une seule zone (Zone C)

> Pour aller de **Voiron** à **La Côte-Saint-André** il se déplace dans 3 zones (Zone B - Zone C - Zone D)

* Si l'abonnement *Transisère* de mon enfant contient la zone :	Il peut également circuler sur le réseau suivant :
A	TAG (agglomération grenobloise)
B	> Transport du Pays Voironnais > Transports du Grésivaudan
E	> Ruban (CAPI) > L'va (Pays Viennois)







Je fais mes demandes



- Soit par **INTERNET**, voir **pages 24 - 25**
- Soit par **COURRIER**, voir **page 26**



Cette année, je fais mes demandes par Internet ! Cliquez ... commandez !

VOUS POUVEZ FAIRE TOUTES VOS DEMANDES PACK RENTRÉE PAR INTERNET :

√ Chéquier jeune Isère √ Aide à la restaur ation scolaire et/ou √ Transport scolaire

1. JE CRÉE MON COMPTE ET MON PROFIL " PARENT "

2. J'INSCRIS MON OU MES ENFANT(S) BÉNÉFICIAIRE(S)

3. JE SÉLECTIONNE LE OU LES SERVICE(S) SOUHAITÉ(S):
   - CHÉQUIER JEUNE ISÈRE,
   - AIDE À LA RESTAURATION SCOLAIRE
   - TRANSPORT SCOLAIRE

4. JE REÇOIS UN MAIL RÉCAPITULANT MA COMMANDE ET ME PERMETTANT DE SUIVRE MES DEMANDES

C'est simple et rapide, rendez-vous sur le site www.isere.fr



© F.Pattou

68% des parents ont réalisé leur démarche l'an dernier en ligne

94% d'entre eux sont **SATISFAITS** de leur inscription

95% trouvent la démarche d'inscription en ligne **RAPIDE**

Source : enquête quali test – octobre 2014

BESOIN D'AIDE ?

- La **centrale d'appel Pack Rentrée** répond à toutes vos questions et vous aide dans vos démarches.
- Contactez-le : **04 76 00 36 36** (numéro non surtaxé).
- De **8h30 à 17h30**, du lundi au vendredi.

APPELEZ AU BON MOMENT !

du 26 mai au 14 juin	du 15 au 30 juin	du 1er au 19 juillet	du 20 au 30 juillet
faible affluence	moyenne affluence	forte affluence	moyenne affluence

VOUS POUVEZ FAIRE VOS DEMANDES :



www.isere.fr



Plus facile et plus rapide.
Je fais mes demandes directement sur Internet et je peux suivre leur traitement en temps réel.

SOIT PAR COURRIER

En remplissant le formulaire de demande détachable (recto/verso) et en le retournant au Département :

→ **Par la poste** à l'adresse
Département de l'Isère
Pack Rentrée - CS 40017
38030 GRENOBLE CEDEX 2

→ **En le déposant dans votre Maison de Territoire**
(liste et adresses ci-dessous).



Allô Pack Rentrée



04 76 00 36 36
(numéro non surtaxé)

Horaires centrale d'appels Pack Rentrée :
de 8h30 à 17h30, du lundi au vendredi

Par courriel



polepackrentree@isere.fr

Coordonnées de votre Maison de Territoire

Agglomération grenobloise
Maison de Territoire
32 rue de New York CS 60097
38024 Grenoble cedex 1
Tél. 04 57 38 44 00

Bièvre Valloire
Maison de Territoire
Rue de la Guillotière
38270 Beaurepaire
Tél. 04 37 02 24 80

Grésivaudan
Maison de Territoire
Parc technologique des fontaines
Bâtiment ANTHERALP B
71 chemin des sources
38190 Bernin
Tél. 04 56 58 16 00

Haut-Rhône dauphinois
Maison de Territoire
45 impasse de l'ancienne gare
BP 138
38460 Crémieu
Tél. 04 74 18 65 60

Isère Rhodanienne
Maison de Territoire
3 quai Frédéric Mistral
BP 222
38217 Vienne
Tél. 04 74 87 93 00

Matheysine
Maison de Territoire
ZI des marais
38350 La Mure
Tél. 04 76 30 35 50

Oisans
Maison de Territoire
200 avenue de la gare
38520 Bourg-d'Oisans
Tél. 04 76 80 03 48

Porte des Alpes
Maison de Territoire
18 avenue Frédéric Dard
CS 90051
38307 Bourgoin-Jallieu
Tél. 04 26 73 05 00

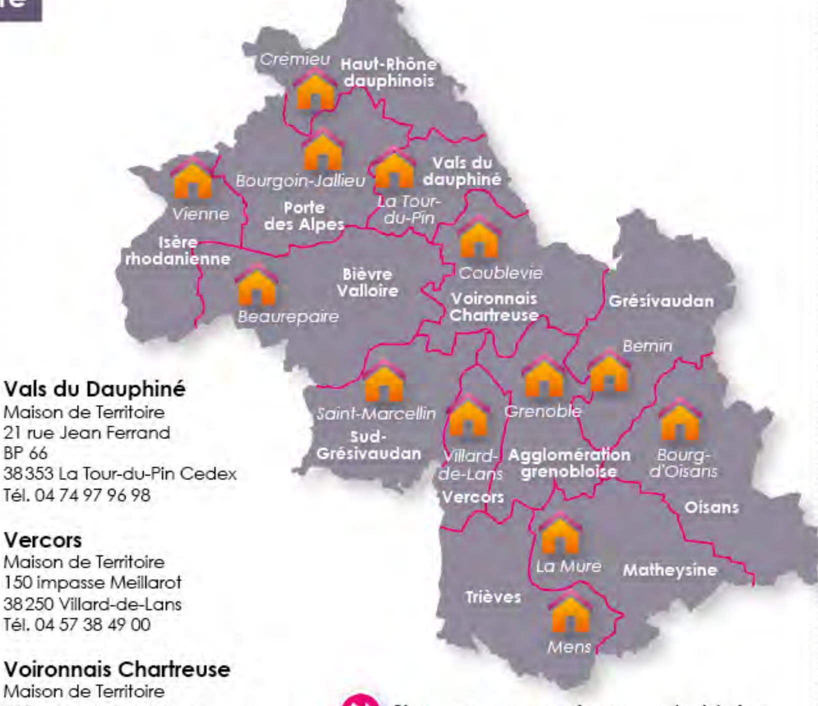
Sud Grésivaudan
Maison de Territoire
Avenue Jules David
BP 59
38160 Saint-Marcellin
Tél. 04 76 36 38 38

Trièves
Maison de Territoire
Lotissement le Passiflore
Lieu-dit les Levas
BP8
38710 Mens
Tél. 04 80 34 85 00

Vals du Dauphiné
Maison de Territoire
21 rue Jean Ferrand
BP 66
38353 La Tour-du-Pin Cedex
Tél. 04 74 97 96 98

Vercors
Maison de Territoire
150 impasse Meillarot
38250 Villard-de-Lans
Tél. 04 57 38 49 00

Voironnais Chartreuse
Maison de Territoire
785 route de Saint Jean
38500 Coublevie
Tél. 04 76 65 64 17
À compter de juillet 2015 :
33 avenue François Mitterand
38500 Voiron



Si vous ne connaissez pas la Maison de Territoire dont vous dépendez, rendez-vous sur



(liste complète des communes)

À DÉTACHER et à renvoyer avant le 5 juillet

FORMULAIRE DE DEMANDE





✓ Chéquier jeune Isère ✓ Aide à la restauration scolaire ✓ Transport scolaire

Plus rapide et pour un meilleur suivi, je fais mes demandes en ligne sur **www.isere.fr**

Attention, toute demande incomplète ne pourra pas être traitée.

1. **Je remplis lisiblement** en lettres majuscules et au stylo noir le présent formulaire de demande (recto-verso)
2. Je détache ce formulaire et le glisse **sous enveloppe**
3. **Je joins les pièces justificatives demandées**
4. **J'adresse avant le 5 juillet** ma demande au Département de l'Isère - Pack Rentrée - CS 40017 - 38030 GRENOBLE CEDEX 2 - ou je la dépose à la Maison de Territoire dont je dépends (liste et adresses page 26).

complétez impérativement l'ensemble des champs



DEMANDEUR (parent ou tuteur)

Les renseignements ci-dessous permettront à l'équipe Pack Rentrée de communiquer avec vous.

☐ Madame ☐ Monsieur

Nom :

Prénom :

Date de naissance :

Téléphone fixe :

Téléphone mobile :

Nouveau *Je souhaite que le suivi de mes demandes soit fait par mail plutôt que par courrier : j'indique une adresse mail et je m'engage à la consulter régulièrement.*

Courriel : @

Adresse de résidence :

Code postal :

Commune :

ÉLÈVE BÉNÉFICIAIRE

☐ Féminin ☐ Masculin

Nom :

Prénom :

Date de naissance :

☐ Garde partagée

Établissement scolaire 2015/2016 :

Classe pour l'année 2015/2016 :

Commune de l'établissement :

☐ Établissement hors-Isère

Régime : ☐ interne ☐ externe/demi-pensionnaire

> INFORMATIONS SUR LE QUOTIENT FAMILIAL DU FOYER

À remplir impérativement pour les demandes d'aide à la restauration scolaire.

☐ Mon quotient familial **est inférieur ou égal à 1 000**

↳ ☐ Je suis allocataire de la CAF Isère, je fournis mon N° allocataire :

⚠ *Mes revenus doivent être connus de la CAF au 1er janvier 2015.*

↳ ☐ Je ne suis pas allocataire de la CAF Isère, je fournis :

> Une attestation 2015 de la CAF du département dont je dépends *(à télécharger sur le site de la CAF dans la rubrique « Demander une attestation de quotient familial »)*

> Une attestation MSA 2015 si je dépends de cet organisme

> Mon avis d'imposition 2014 sur les revenus 2013 **complet** (toutes les pages) si je ne dépends d'aucun de ces organismes *(en cas de déclaration non conjointe des parents, je fournis les 2 avis d'imposition)*

☐ Mon quotient familial **est supérieur à 1 000**

↳ Je ne peux pas bénéficier de l'aide à la restauration scolaire.

J'atteste que tous les renseignements fournis dans ce formulaire sont exacts

Date :

Signature

☐ **J'autorise le Département à utiliser ces données pour des enquêtes de satisfaction du Pack Rentrée. Ces données ne seront pas diffusées à d'autres partenaires.**

Les informations recueillies sont nécessaires pour l'instruction de vos demandes de chéquier jeune Isère, d'aide à la restauration, de transport scolaire et de carte OùRA! et pour vous informer sur les perturbations en cas d'événements majeurs. Elles feront l'objet d'un traitement informatique et seront communiquées: pour le chéquier jeune Isère, à la société chargée de leur impression, pour l'aide à la restauration, aux collèges qui effectuent la réduction, pour le transport scolaire, à la SNCF ou à Transisère pour attribution et à la paierie départementale pour le versement des bourses, pour la carte OùRA!, à la société chargée de leur fabrication. Un défaut de réponse sur un des champs ou l'une des pièces justificatives entraînera des retards ou une impossibilité dans l'instruction du dossier. Toute demande de service « transport » vaut acceptation du règlement départemental des transports. En application des articles 39 et suivants de la loi du 6/01/1978 modifiée en 2004, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations vous concernant. Si vous souhaitez exercer ce droit, vous pouvez vous adresser au Département de l'Isère auprès du correspondant informatique et libertés (cil@isere.fr) qui fera le relais auprès du service concerné. Département de l'Isère - 7 rue Fantin Latour - BP 1096 - 38022 Grenoble Cedex 1.

2 - MES DEMANDES

VOIR AU DOS

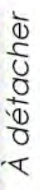


À détacher






☐ Cochez les demandes que vous souhaitez effectuer



CHÉQUIER JEUNE ISÈRE

Voir critères d'éligibilité pages 4-5 ou sur www.isere.fr

☐ **Je commande le chéquier jeune Isère**

Je joins un **chèque de 8 €** libellé à l'ordre de **« Régie chéquier jeune Isère »** (ne pas agrafer). J'indique au dos du chèque le(s) nom(s), prénom(s) et date(s) de naissance du (des) bénéficiaire(s). **Rappel : date limite de commande du chéquier jeune Isère : 31 octobre**.

RESTAURATION SCOLAIRE

Voir critères d'éligibilité pages 6-7 ou sur www.isere.fr

☐ **Je demande une aide à la restauration scolaire.**

J'ai renseigné, page précédente (partie demandeur), les informations relatives à mon **quotient familial.**

TRANSPORT SCOLAIRE

☐ **J'effectue une demande de transport.** Je renseigne ci-dessous les informations selon le réseau de transport utilisé.
Voir critères d'éligibilité page 8 et suivantes ou sur www.isere.fr

☐ **ÉLÈVE EXTERNE OU DEMI-PENSIONNAIRE**

J'INDIQUE LE(S) RÉSEAU(X) UTILISÉ(S) (JE COCHE CI-DESSOUS LA OU LES CASE(S) CORRESPONDANTE(S) À MES CHOIX) ET JE SUIS LES CONSIGNES :

☐ **ÉLÈVE INTERNE**

Je sollicite une bourse. Je ne joins **aucun** justificatif pour le moment. Je recevrai un courrier à l'automne m'indiquant les pièces à fournir. Je me procure le titre de transport nécessaire auprès du réseau emprunté par mon enfant.

☐ ***Trans*isère : réseau de transport du Département de l'Isère** – remplir les cadres A + B
☐ **SNCF (TER Rhône-Alpes)** remplir les cadres B + C
☐ **Réseau de transport du Département de l'Ardèche** – remplir les cadres A + B
☐ **Réseau de transport du Département de la Drôme** – remplir les cadres A + B
☐ **Réseau de transport du Département de la Savoie** – remplir le cadre A
☐ **Réseau de transport du Département du Rhône** – remplir le cadre A

☐ **Réseau de transport du Département de l'Ain**
☐ **TCL (Lyon)**
☐ **STAC (Chambéry)**

} J'achète directement le titre de transport auprès du réseau concerné - consulter le cadre D

☐ **TAG** Transport de l'Agglomération Grenobloise
☐ **Transports du Pays Voironnais**
☐ **L'VA (Pays Viennois)**
☐ **Ruban (CAPI)**
☐ **Transports du Grésivaudan**

} ☐ Utilisé seul* ou en complément du réseau *Trans***isère** (inclus dans l'abonnement *Trans***isère** de mon enfant) : remplir les cadres A + B

☐ Utilisé en complément du réseau SNCF : remplir les cadres B + C et consulter le cadre D

* **uniquement** si le transport de mon enfant relève du Département (voir cas 1 pages 8-9).

☐ Je ne dispose d'aucune solution de transport – consulter le cadre D (en cas de doute, rendez-vous sur **www.itinisere.fr**)

A DEMANDE LE TITRE DE TRANSPORT

☐ Je demande l'abonnement **scolaire annuel** (valable du 1er septembre 2015 au 31 août 2016) **auprès du Pack Rentrée.** Aucun titre scolaire ne sera délivré dans les points de vente *Trans***isère**. Si je souhaite ajouter une ou plusieurs zone(s) à l'abonnement scolaire de mon enfant : je contacte le Pack Rentrée (à noter : ces zones supplémentaires seront **payantes**).

B CARTE OùRA!




☐ Le bénéficiaire dispose d'une carte OùRA!. J'indique le numéro : ⎣_⎦⎣_ _ _ _ _ _ _ _ _⎦
☐ Le bénéficiaire ne dispose pas d'une carte OùRA!. Je la demande* et je joins **une photo d'identité couleur**** (inscrire les : nom, prénom, date de naissance, du bénéficiaire au verso de la photo).

***Si vous avez déjà demandé une carte OùRA! au cours des années précédentes, veuillez indiquer son numéro ci-dessus. En cas de perte ou de vol, rendez-vous dans une agence commerciale *Trans*isère pour faire établir un duplicata. Celui-ci vous sera facturé 8 €.**
****Si mon enfant utilise le réseau TER (SNCF) : je ne joins pas de photo, je l'enverrai ultérieurement avec le formulaire SNCF**



C TER (SNCF)

Je demande le titre de transport, merci d'indiquer :

Gare de départ .... Gare d'arrivée ....

Gare de retrait du titre de transport * ....

Je recevrai prochainement le formulaire SNCF à retourner au Pack Rentrée.

* Voir liste des gares de retrait page 12.

D BOURSE

Je recevrai à l'automne un récapitulatif de ma demande de bourse m'indiquant les pièces à fournir.
Je ne joins aucun justificatif pour le moment.

